



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION LOCALE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS DES JEUNES DE 16 À 25 ANS ENTRE LA MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE ET LA CPAM DE LA HAUTE-GARONNE

Isabelle COMTE, Directrice de la CPAM de la Haute-Garonne et Nadège CARREL, Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne ont signé une nouvelle convention locale en mars 2025.

Elle actualise la précédente, signée en novembre 2016 par les 2 organismes et formalise ce partenariat dédié à la santé des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Cette convention a pour objectifs :

- De favoriser l'accès aux droits des jeunes en insertion sociale et professionnelle et de les accompagner dans leurs démarches liées à la santé en développant leur autonomie dans la gestion administrative.
- D'agir sur le renoncement aux soins, les inégalités sociales et territoriales de santé.
- D'organiser l'accompagnement en santé (prévention, promotion des comportements favorables à la santé, prise en charge médicale, examen de prévention en santé...).

La santé (tant dans ses volets administratifs que médicaux) est un levier important en faveur de l'insertion globale des jeunes : sociale, professionnelle et citoyenne. L'Assurance Maladie élabore ainsi, depuis 2019, une stratégie santé qui vise à accompagner en Haute-Garonne plus de 190 000 jeunes* âgés de 16 à 25 ans. Ils requièrent une attention particulière en termes d'informations, d'accompagnement et de prévention.

L'importance de la santé des jeunes pour l'Assurance Maladie et les Missions Locales, mène donc naturellement à tisser des liens et une collaboration entre les deux institutions. Chaque mois, les équipes de la CPAM de la Haute-Garonne se déplacent sur les différentes antennes de la Mission Locale Haute-Garonne : Colomiers, Blagnac, Muret, Aucamville, Labège, Carbonne, Saint-Gaudens. L'intervention se fait en groupe sous le format « d'ateliers collectifs ». Leur rôle est d'informer les jeunes sur :

- Les droits à l'Assurance Maladie et les services en ligne.
- La mise à jour de leur situation administrative auprès de l'Assurance Maladie.
- La possibilité de réaliser un examen de prévention en santé.

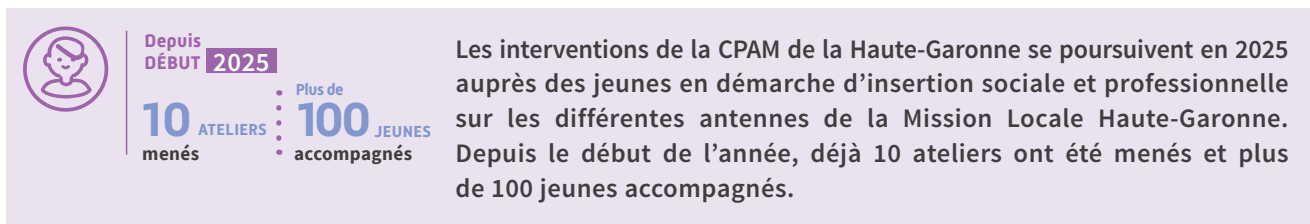

* au 31 décembre 2024.



En 2024, la CPAM de la Haute-Garonne a organisé 72 ateliers sur les 7 antennes de la Mission Locale Haute-Garonne (Colomiers, Blagnac, Muret, Aucamville, Labège, Carbonne, Saint-Gaudens) et sur 4 autres communes du département (Auterive, Boulogne-sur-Gesse, Luchon, Montréjeau) qui ont regroupé plus de 620 jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.


Au-delà de l'information sur l'accès aux droits et aux soins, près de 300 jeunes ont pu bénéficier d'un **accompagnement individuel** :

- 90 sur leurs droits Assurance Maladie de base et/ou complémentaires santé.
- 200 sur une offre de bilan de santé et de prévention complet et gratuit dans les Centres d'exams de santé de la CPAM à Toulouse ou à Saint-Gaudens.

À propos de la Mission Locale Haute-Garonne

Dans sa fonction de service public territorialisé au bénéfice des jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle de 16 à 25 ans, la Mission locale Haute-Garonne leur offre une approche globale d'accompagnement. Toutes les dimensions de la vie des jeunes, dont la santé, sont couvertes pour favoriser leur autonomie, leur insertion sociale et professionnelle durable, en s'appuyant sur l'expertise des partenaires des territoires. Chaque année, elle accompagne plus de 10 000 jeunes sur le département Haute-Garonne, hors commune de Toulouse.



À propos de la Caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne

Depuis près de 80 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches maladie et accidents du travail / maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 1 100 collaborateurs en Haute-Garonne.

Contact Presse

CPAM de la Haute-Garonne : Karine LOUBÈRE
 E-mail : presse.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr
 Tél : 07 64 55 82 12